

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école alternative Rose-des-Vents
21 septembre 2022 – 18h30 – à l'école

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum

Les membres du CÉ sont tous présents :

- Mélanie Jolin – Maternelle (Vice-présidente, responsable des comités et secrétaire remplaçante)
- Valéria Kravcenko - 123A
- David Maheux -123B
- Isabelle Therrien - 123C (Présidente)
- Émilie Lapointe - 123D
- Simon Bouchard - 456A
- Karine Pageau – 456B
- Anne Dostaler – 456C (Secrétaire)
- Claudia Aubry - Enseignante
- Claude Hounghbedji - Enseignant (qui quittera au 101e jour. Il reviendra à la rentrée 2023-2024. Caroline le remplacera au CÉ)
- Karel Selly - Enseignant
- Julie Tétreault – Responsable du service de garde
- Isabelle Di Torre Fillion– Directrice
- Mihaela Stoie Dobre – Orthopédagogue

Annie Chalifoux (observatrice) se porte volontaire pour être la secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CE-20220921-01

IL EST PROPOSÉ par David Maheux que l'ordre du jour soit adopté avec ajouts :

- 12.2 points de suivi
- 6.6 membres votants

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion – 9 juin 2022

CE-20220921-02

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Jolin que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022 soit adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

4. Parole au public

Aucun point à soumettre au CÉ par les personnes présentes.

5. Tour de table (présentations)

6. Élections des parents pour les rôles disponibles au CÉ pour cette année

1. Présidence : Isabelle Therrien se propose. Éluée par acclamation.

2. Vice-présidence : Mélanie Jolin se propose. Élu(e) par acclamation.
3. Secrétaire : Anne Dostaler se propose. Élu(e) par acclamation.
4. Responsable des comités (faire le lien avec les comités et le CÉ et s'assurer du fonctionnement des comités) : Mélanie Jolin se propose. Élu(e) par acclamation.
5. Représentant.e.s aux comités externes : Les postes seront ouverts à l'Assemblée générale parce que les 2 postes sont vacants.
 - RÉPAQ : Pour connaître les enjeux vécus par les écoles alternatives et représenter RDV :
 - Comité de parents du CSSDM (une rencontre par mois): Simon Bouchard se propose comme substitut au comité mais ne peut pas assumer la représentation complète.
6. Membres votants
 - Isabelle Therrien
 - Mélanie Jolin
 - Anne Dostaler
 - Karine Pageau
 - Valérya Kravcenko

7. Modification des prix pour les journées pédagogiques du SDG et de la réglementation

CE-20220921-03

CONSIDÉRANT QUE le prix d'une journée pédagogique au service de garde doit passer de 9,00\$ à un montant entre 10,75\$ et 15,35\$, tel qu'imposé par le CSSDM,

CONSIDÉRANT QU'il a été calculé qu'au prix de 10,75\$, cela devrait suffire à s'autofinancer au service de garde, et qu'il est dans la philosophie de l'école de faire payer les parents le moins possible,

IL EST PROPOSÉ par Julie Tétreault

QUE le prix de 10,75\$ soit le nouveau prix pour les journées pédagogiques au SDG (excluant les frais de la sortie, le cas échéant)

Adoptée à l'unanimité.

La programmation des journées pédagogiques sera affichée sur le *padlet* de l'école.
 Cette augmentation sera effective à partir du 25 octobre 2022.

Julie nous informe des changements aux règlements pour le service de garde. Un enfant qui est inscrit pour 2 blocs dans la même journée, au moins une fois par semaine, est considéré comme un « régulier ». Ainsi, le tarif est maintenant de 8,95\$ maximum par jour pour ces enfants.

Un lien pour le *padlet* du service de garde sera mis sur le *padlet* de l'école.

CE-20220921-04

IL EST PROPOSÉ par Julie Tétreault

QUE le nouveau fichier de règlements soit adopté par le CÉ.

Adoptée à l'unanimité.

8. Sorties éducatives (approbations)

- 1 456C (Caroline) + maternelle : Sortie au musée des Beaux-Arts. Budget aux jeunes publics. Émilie Lapointe propose l'approbation. Adoptée à l'unanimité. **(CE-20220921-05)**
- 2 456C (Caroline): Propose que les élèves utilisent les argents de la vente des paniers bios et la vente des sapins de Noël, organisée par sa classe, pour permettre l'autofinancement d'un déplacement à Québec pour le festival « Kwe! À la rencontre des peuples autochtones ». Mélanie Jolin propose l'adoption. Adoptée à l'unanimité. **(CE-20220921-06)**
- 3 Parascolaire (danse) : Émilie Lapointe propose de démarrer une activité de danse à l'école. Elle viserait à rejoindre les jeunes de 3^e à 6^e année, le vendredi, après l'école, dans le local d'art, pour faire de la création chorégraphique dans divers styles de danse. Une présentation-spectacle serait présentée à la fin (vendredi 16 décembre) pour les élèves de l'école et des parents. Le prix serait de 40\$ pour la session de 8 séances. Si plus de 20 élèves sont intéressés, il y aura une pigo. Il y avait l'envie de faire un 2^e groupe pour les plus petits 5 à 7 ans sur l'heure du midi mais vu le manque de locaux (classe et service

de garde), ce n'est pas réaliste pour le moment. Adoptée à l'unanimité suite aux discussions et changements apportés. **CE-20220921-07**

- 4 Occupation du gymnase le weekend (cours d'autodéfense) : 19 et 26 novembre. Émilie Lapointe propose d'accepter le prêt du gymnase. Adoptée à l'unanimité. **CE-20220921-08**

9. Suivi sur le budget (rien pour le moment – suivi en octobre pour le premier tour du budget)

10. Points d'information/rapports

1. Direction

- 1.1. **Suivi COVID.** Isabelle Di Torre remet une copie aux membres du Logigramme. Il sera envoyé aux parents. Elle fait le rappel des procédures. Isabelle informe le CÉ qu'il est interdit pour la direction et les enseignants d'envoyer un courriel à la classe mentionnant un cas positif à la COVID, pour des raisons de confidentialité, entre autres. Il est recommandé que les personnes ayant eu des contacts avec les enfants atteints de la COVID soient informées si possible par les parents du jeune infecté. Les parents doivent aviser l'école si l'absence de l'enfant est dû à la COVID-19.
 - 1.2. **Consultation sur l'acte d'établissement 2022-2023 et PTRDI pour consultation 2023-2026.** À tous les 5 ans le CS revoit l'acte d'établissement des différentes écoles. Il doit être rempli par le CÉ. Un commentaire est ajouté à l'acte d'établissement : « C'est la plus belle école au monde! ».
 - 1.3. **Préparation de l'AG.** Isabelle présente les points qui seront présentés à l'AG de la semaine prochaine. Les comités de parents seront présentés pendant l'AG et il y aura une foire de comités après pour faire le plein de membres.
 - 1.4. **Formation obligatoire pour les membres du CÉ.** Il est obligatoire de visionner les capsules de formation obligatoire pour les membres du CÉ. Isabelle fera parvenir les liens aux membres et fera le suivi des documents confirmant avoir reçu la formation.
2. OPP (sur demande du CÉ) – non applicable
 3. Personnel enseignant - Pas de suivi
 4. Service de garde – discuté plus tôt

11. Correspondance

12. Points divers

1. **Portes ouvertes du 29 septembre.** Un appel à tous sera fait puisqu'il doit y avoir des parents qui accompagnent les enfants dans la visite de l'école. Une courte formation est nécessaire pour les parents qui souhaitent faire les portes ouvertes.
2. **Points de suivi.** Isabelle Therrien présente les points de suivis de l'an dernier pour cibler les points à aborder en CÉ au cours de l'année.

13. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h30.



Présidente



Directrice